

Nombre de membres :

**Séance du 25 mai 2020**

**En exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

**Pouvoir : 00**

*Convocation : 19 mai 2020*

N° 2020/05/ADJ

L'an deux mille vingt le vingt-cinq mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : T Michal – B Doucet-Bon – P Brunel – JM Gimaret – F Imbert - V Gelas – C Beguet – C Feltrin - B Sainclair - N Feltrin – F Serrurier - L Wynarczyk – B Monel – S Chartier – M Chaube

Secrétaire de séance : N Feltrin

**OBJET : Fixation du nombre d'adjoints**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le renouvellement du conseil municipal suivant les opérations électorales du 15 mars 2020,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints, sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 pour la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer à quatre le nombre des adjoints.

Fait et délibéré, le 25 mai 2020

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL,



*[Handwritten signature of Thierry Michal]*